

LAZER

Notre Commune

Bulletin d'informations municipales



Juillet 2024

N° 45



Cérémonie des vœux janvier 2024

MAIRIE

3320 Route de Gap
05300 LAZER

Tél : 04.92.65.06.30

Fax: 04.92.65.08.71

Courriel :

mairie.lazer@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h

Lundi et jeudi de
14h à 17h

Secrétariat :

Laurence CLIER
France HECTOR

Agents techniques :

Stéphane NUNIES
Valérie COUDOURET
07.86.91.74.63

Retrouvez nous

Sur le Site Internet :

www.mairie-lazer.fr

facebook :

Commune de LAZER

Application

► IntraMuros

Me géolocaliser: Lazer

Permanence du Maire:

M. MAOUI Serge

Mercredi de 10h à 12h

Et sur Rendez-vous

Adjoints

M. André GUIEU
M. Jean-Paul COUDOURET

sur RDV Tél: 04.92.65.06.30

Dans ce numéro

Le Mot du Maire	3
Délibérations, budgets	4, 6-8
Projets travaux	5
Intercommunalité	12
Elections	9
Infos	10-11,13,15, 20
Récensement	14
Zoom, culture, animation	16-17
Etat civil	18
Coup d'œil	19

Bulletin semestriel:

Directeur de Publication: MAOUI Serge

Conception, Rédaction:

Serge MAOUI, France HECTOR, André GUIEU, Patricia MORHET-RICHAUD

Impression :

Mairie de Lazer

Crédit Photos :

Mairie, préfecture, CCSB, département 05, Défenses.gouv, Insee, CF de Lazer, Santé publique, Le Dauphiné,

Copies : Mairie

Dépôt légal n° 2001-6

©Mairie de Lazer 2021



Tout départ ou
arrivée de la
commune doit être
signalé en mairie afin de
faciliter votre démarche administrative :

1. relevé compteur eau
2. Changement d'adresse pour faire suivre les factures eau
3. Établissement Scolaire des enfants
4. Inscriptions sur les listes électorales (site : service public.fr)
5. Inscriptions des enfants de moins de 12 ans pour le Noël
6. Repas des aînés

" Mot du Maire

*Cher(e)s ami(e)s lazérois(e)s,
Bonjour à tous,*

*l'engagement de chacun est
palpable et précieux.*

Je tiens à vous adresser quelques mots suite aux dernières élections législatives, un événement important qui a mobilisé nos communes. Malgré le caractère non prévu de cette organisation, nous avons su répondre présent, grâce à la coopération et à la solidarité de chacun un grand merci à tout le conseil municipal.

Un grand merci à tous les acteurs qui dynamisent notre commune. Grâce à vous, nous continuons de faire vivre et vibrer notre village. Restons optimistes pour l'avenir et poursuivons nos efforts ensemble. Nous vous invitons chaleureusement à nous rejoindre le 26 juillet pour la soirée du verre de l'amitié. Nous espérons que la

Je souhaite également souligner la bonne ambiance qui règne au sein de nos associations locales. Plus particulièrement le comité des fêtes de Lazer qui avec son jeune président ont organisés la fête de Lazer avec brio et à la clé le premier feu d'artifice. Les lundis après-midi tous les quinze jours, la rencontre à la salle des fêtes pour des jeux de société avec Marcel,

*Le Maire
Serge MAOUI*



79ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

Une cérémonie pour ne pas oublier ce deuxième conflit mondial, le sacrifice de ceux qui ont combattu l'ennemi nazie et sont morts pour notre Liberté.



« Restons vigilants, car au mépris des enseignements de ce passé, fanatisme religieux, terrorisme, réveil des nationalismes et, désormais, retour de la guerre aux frontières de l'Europe nous rappellent que la Paix et la Liberté ne sont jamais définitivement acquises »

” Délibérations du Conseil municipal

- Conseil municipal du 24-01-2024
- Régularisation de voirie et échange Commune –Indivision IMBERT
- Convention de partenariat – Présence Verte
- Modification N°1 du PLU- décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale à la suite de l'avis conforme de l'Autorité environnementale
- Virement de crédit BP EAU
- Demande d'admission en non-valeur BP EAU
- Indemnités des élus
- Acquisition matériel mairie
- Conseil municipal du 28-03-2024
- Approbation de procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2024
- Vote Comptes de Gestion 2023
- Vote Comptes Administratifs 2023
- Affectation des résultats 2023
- Adoption de budget Général 2024
- Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024
- Vote des subventions 2024
- Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2024
- Adoption de budget EAU 2024
- Adoption de budget Caveaux 2024
- Adoption de budget Lotissement 2024
- Demande subvention voirie 2024
- Durée des Amortissements
- Accord cadre de maîtrise d'œuvre- Travaux d'infrastructures sur voies communales mono-attributaire
- Adhésion avec le Service d'aide à l'archivage et mise à disposition de personnel du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes
- Conseil municipal du 30-05-2024
- DM 1
- Avenant @cte changement d'opérateur
- SIEPA – Transfert des compétences Eau et Assainissement
- Charte engagement déchets ménagers entre la CCSB et les communes membres
- CCSB convention publicités extérieures
- Déchetterie – cessions parcelles
- Régularisation de chemin et échange IMBARD
- Débroussaillage-choix de l'entreprise
- Approbation Modification N°1 du PLU



La Commune de Lazer a sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2023.

La commission interministérielle a émis un avis favorable à cette demande. L'arrêté interministériel du 18 juin 2024, publié au Journal Officiel du 2 juillet 2024, portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour la Commune de Lazer (en

copie sur l'application IntraMuros commune de Lazer — page 10 Lazer)

AVIS AUX SINISTRÉS : Vous disposez dorénavant d'un délai maximum de 30 jours après la publication de l'arrêté concerné pour déclarer un sinistre au titre de la garantie catastrophe naturelle auprès de votre compagnie d'assurance, soit **jusqu'au 18 juillet 2024**.

" Projet Travaux

PROGRAMME TRAVAUX VOIRIES 2024

	Investissement	Fonctionnement
INSTALLATION DE CHANTIER		1 600,00 €
VC LA PALUD - CR9	8 262,50 €	
VC LES SAUZIERS - VC2	5 302,50 €	
VC LES ALIZES	10 245,00 €	
LES HUGUES		2 895,00 €
VC LES RESOLUS		850,00 €
VC QUARTIER ST JEAN		1 275,00 €
LES BARBIERS - VC6		1 800,00 €
DIVERS VC		945,00 €
TS OCTOBRE 2023		1 795,00 €
Sous-Total €HT	23 810,00 €	11 160,00 €
Total €HT	34 970,00 €	

Cette année les travaux programmés sont les suivants :

Le Conseil Départemental a attribué une subvention pour 2024 de 11 500.00 €. C'est le bureau d'étude MG CONCEPT INGENIERIE pour l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui a été retenue pour les travaux de voiries Communales et voiries rurales, afin d'élaborer un diagnostic et un programme annuel ainsi que pour le suivi des travaux, marché reconductible une fois l'an et pour une durée maximale de 4 ans (soit 3 reconductions au maximum).

Dans le cadre de l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités ».

Programme d'investissement : SECURISATION EAU POTABLE

Le chemin des Vignes est un des derniers tronçons du lancement de la sécurisation et aménagement des chemins au quartier les Résolues-le Silo.

La voirie et les réseaux seront repris. Le bureau MG CONCEPT a établi un avant projet, et l'estimation des travaux Réseaux Eau potable et assainissement s'élève à : 201 970.00 € HT

L'Agence de l'eau subventionne une partie des travaux : Eau Potable à hauteur de : 34 857.00 € Assainissement à hauteur de : 30 385.00 €



Le conseil municipal a approuvé la modification N° 1 du PLU en date du 30 mai 2024 lors du conseil municipal.

Les Modifications portaient sur l'adaptation des zonages, des emplacements réservés et du règlement, actualisation des bâtiments pouvant changer de destination.

Une enquête publique sur le projet de modification a eu lieu du 27 Février au 20 Mars 2024 pour une durée de

23 jours.

Conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, cette délibération a fait, l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (le Dauphiné et Alpes & Midi).

Le document d'urbanisme ainsi que la délibération qui l'approuve sera publié sur le Géoportail de l'Urbanisme conformément à l'article L 133-1 du Code de l'Urbanisme.



BUDGET GENERAL CA 2023	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser
Recettes Nettes	469 492.30	677 991.41	14 813.00
Dépenses Nettes	363 598.42	588 977.78	46 052.00
Résultat Exercice 2023	105 893.88	89 013.63	31 239.00
Résultat reporté 2022	181 764.98	68 585.33	
Résultat de Clôture 2023	287 658.86	157 598.96	

BUDGET PRIMITIF 2024	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	889 525.98	602 323.47
Résultat fonctionnement reporté		287 658.86
INVESTISSEMENT	706 676.49	706 676.49
<i>Autofinancement recettes fonctionnement pour équilibrer l'investissement- Ecriture non budgétaire</i>		468 300.00
<i>Etudes (chapitre 20)</i>	17 000.00	
<i>Acquisitions diverses (chap. 21)</i>	121 300.00	
<i>Dont Aménagement hangar-travaux ponctuels des bâtiments</i>		
<i>Travaux divers (chap. 23)</i>	553 000.00	
<i>Dont Eclairage public-voiries-sécurisation</i>		



BUDGET EAU CA 2023	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser
Recettes Nettes	77 682.00	33 719.36	
Dépenses Nettes	67 702.52	78 255.00	21 079.48
Résultat Exercice 2023	10 159.48	- 44 535.64	
Résultat reporté 2022	118 342.81	130 312.34	
Résultat de Clôture 2023	128 502.29	85 776.70	

Budget 2024	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	204 207.29	204 207.29
INVESTISSEMENT	218 785.70	218 785.70
Dont résultat investissement report		85 776.70
DONT		
Frais d'étude	21 380.00	
Immobilisations corporelles	21 800.00	
Travaux du quartier des Hugues	161 000,00	
Transfert de section		35 568.00
Amortissements		32 224.00
Virement de la section fonctionnement		96 000.00



Budget lotissement CA 2023	DEPENSES	RECETTES	Résultat 2023	Résultat re- porté 2022	Résultat de clôture 2023
FONCTIONNEMENT	14 311.62	14 311.62	0	49 073.95	49 073.95
INVESTISSEMENT	14 311.62	14 311.62	0	12 772.13	12 772.13

DEPENSES 2024	RECETTES 2024
63 385.57	63 385.57
27 083.75	27 083.75

Budget Caveaux- cimetière CA 2023	DEPENSES	RECETTES	Résultat 2023	Résultat re- porté 2022	Résultat de clôture 2023
FONCTIONNEMENT	19 441.00	19 441.00		- 0,20	- 0,20
INVESTISSEMENT	17 450.00	19 441.00	1 991.00	2 359.00	4 350.00

DEPENSES 2024	RECETTES 2024
17 450.20	17 450.20
21 800.00	21 800.00

le prix de l'eau 2024

- * Prix du M3 : 0.76 €
- * Prime fixe: 41.00 €
- * Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0.29 €/m³

le prix de l'assainissement 2024

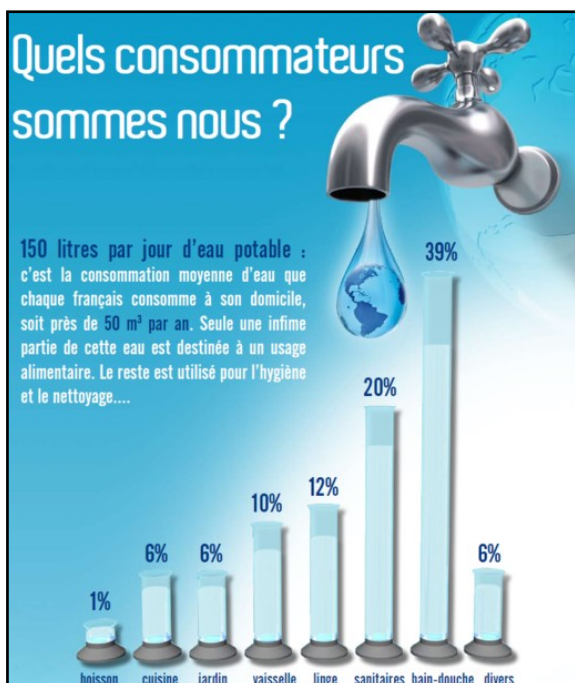
- * Prix du M3 : 0.68 €
- * Prime fixe : 20.00 €
- * Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.16 €/m³

" Relevé des compteurs d'eau :

Le relevé des compteurs se fera comme chaque année durant le mois d'août.

Si vous deviez partir durant cette période, veuillez nous faire connaître le relevé de votre compteur et ce **avant le 31 Août.**

Merci d'avance



” Elargissement du SIEPA Buëch Blaisance



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a posé le principe du transfert des compétences eau potable et assainissement aux Communautés de Communes au 1er janvier 2020. Suite à diverses oppositions à l'échelle nationale, concernant ce transfert obligatoire, un délai a été accordé pour un report de celui-ci au 1er janvier 2026 (article 14 de la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019). A cette date, les Communautés de Communes seront en charge des compétences transférées.

Au regard de l'application du principe de subsidiarité (émanant du droit de l'union européenne) et conformément au discours du Président de la République à Savines-le-Lac le 30 mars 2023 lors de l'annonce du Plan Eau, cela dans l'esprit de la Loi différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification du 21 février 2022, il avait été annoncé la possibilité que ce transfert de compétences puisse être fait à une échelle plus adaptée que celle communautaire. Lors d'une question au Gouvernement, le mercredi 10 avril dernier, Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique a confirmé, en réponse à Monsieur Jean-Michel ARNAUD Sénateur des Hautes-Alpes, que les communes pourront, avant la fin de l'année, transférer leurs compétences eaux et assainissement directement à un syndicat infra communautaire. Il s'avère que dans ce cas aucun transfert ne sera fait à la Communauté de Communes (sous réserve que l'assouplissement annoncé soit voté soit

voté d'ici fin 2024).

Un service tel que celui de l'eau et de l'assainissement implique un grand nombre de moyens :

- du patrimoine immobilier : des réseaux, des captages, des stations d'épurations...
- du patrimoine mobilier : des équipements techniques (compteurs, pompes), informatiques...
- du personnel : administratif et technique
- une gestion de fonctionnement et d'investissement.

Le titulaire de la compétence devient quasi propriétaire (convention de mise à disposition) et gestionnaire de tous les biens meubles et immeubles en lieu et place de la commune et donc en assume la responsabilité.

Les élus des communes de TRECSCLEOUX, GARDE-COLOMBE, SALEON, LARAGNE-MONTEGLIN, LAZER et VAL BUECH-MEOUGE souhaitent rejoindre le Syndicat Intercommunal Eau Potable Assainissement (SIEPA qui existe depuis 1957) LAGRANDEYGUIANS devenu SIEPA GARDE-COLOMBE*-SALEON*. Les élus du SIEPA sont tout à fait d'accord à un tel élargissement.

*GARDE-COLOMBE est devenu en 2016 une commune nouvelle issue de la fusion des communes de LAGRANDE, EYGUIANS et SAINT GENIS.

*SALEON a adhéré au syndicat en 2015.

Pour résumer, la demande d'adhésion de la Commune de LAZER au SIEPA actuel, permet de respecter les obligations de transfert des compétences eaux et assainissement en vertu du droit positif et la gestion a une échelle pertinente.

Pour cela, il a été demandé aux membres du conseil de voter le principe de l'adhésion et de transfert des compétences eau et assainissement au syndicat SIEPA GARDE-COLOMBE-SALEON au 1er janvier 2025.

(Le nom du SIEPA élargit sera SIEPA BUECH-BLAISANCE.

Délibération prise en date du 30 mai 2024 N°032.

"Elections européennes et législatives

Nous remercions les lazéroises et lazérois qui se sont mobilisés pour ces scrutins :

Elections européennes du 9 juin 2024

RÉSULTATS À LAZER :	Marion Maréchal : 12
Nombre d'électeurs : 318	Manon Aubry : 7
Nombre de votants : 211	Jordan Bardella : 103
Bulletins blancs : 5	Marie Toussaint : 7
Bulletin nul : 1	Hélène Thouy : 4
Exprimés : 205	Valérie Hayer : 25
	Yann Wehring : 1
	François Asselineau : 3
	François-Xavier Bellamy : 12
	Florian Philippot : 3
	Raphaël Glucksmann : 8
	Jean Lassalle : 9
	Guillaume Lacroix : 1
	Léon Deffontaines : 9
	Jean Marc Governatori : 1



Elections législatives 1^{er} tour - 30 juin 2024 -

RÉSULTATS À LAZER :	RÉSULTATS 1^{ÈRE} CIRCONSCRIPTION :
Nombre d'électeurs : 316	Nombre d'électeurs : 60047
Nombre de votants : 243	Nombre de votants : 42516
Bulletins blancs : 4	Exprimés : 41244
Bulletin nul : 3	Jérôme Sainte-Marie : 15772 (38,24%)
Exprimés : 236	Marie-José Allemand : 12568 (30,47%)
Jérôme Sainte-Marie : 133 (56,36%)	Pascale Boyer : 9312 (22,58%)
Pascale Boyer : 36 (15,25%)	Dorian Deininger : 2949 (7,15%)
Marie-José Allemand : 47 (19,92%)	Véronique Buisson : 643 (1,56%)
Véronique Buisson : 2 (0,85%)	
Dorian Deininger : 18 (7,63%)	

Elections législatives 2^{ème} tour – 7 juillet 2024

RÉSULTATS À LAZER :	RÉSULTATS 1^{ÈRE} CIRCONSCRIPTION :
Inscrits : 316	Marie-José Allemand : 20242 (51,64%) Élu
Votants : 239	Jérôme Sainte-Marie : 18955 (48,36%)
Bulletins blancs : 9	RÉSULTATS 1^{ÈRE} CIRCONSCRIPTION :
Bulletin nul : 7	Valérie Rossi : 20509 (56,35%) Élu
Exprimés : 223	Louis Albrand : 15887 (43,65%)
Jérôme Sainte-Marie : 147	
Marie-José Allemand : 76	



Immatriculation, passeport,
carte nationale d'identité,
permis de conduire,
élections, associations...
toutes vos démarches sur :

www.demarches.interieur.gouv.fr



ÉLECTIONS

**Inscrivez-vous
sur les
listes électorales**

Débroussaillage



Lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, un départ de feu devient possible et peut se propager rapidement : un mégot ou un barbecue mal éteint, une étincelle lors de travaux ou de feux d'artifice peuvent être à l'origine d'un feu dans l'herbe et les broussailles.

Rapidement, le feu gagne en intensité.

Débroussailler, c'est réduire la masse de végétaux sur le terrain en créant des discontinuités dans la végétation.

Le débroussaillage diminue le risque d'incendie, mais en cas de départ de feu, il permet également de freiner sa propagation et son intensité.



Quand on vit avec un chien !

Il faut également faire preuve de savoir-vivre avec ses voisins. Les aboiements à répétition

peuvent devenir un vrai cauchemar pour le voisinage, surtout lorsqu'ils ont lieu la nuit et empêchent les habitants du quartier de fermer l'œil.

Si le chien, ou les chiens, de vos voisins constituent des nuisances sonores, vous avez la possibilité d'agir pour l'obliger à trouver une solution pour faire cesser ce tapage.

Néanmoins, il faut pour cela que les aboiements constituent une réelle nuisance, qui vous porte préjudice par son caractère anormal.

Les voisins sont en effet tenus **d'observer une certaine tolérance** vis-à-vis des bruits émis par les habitants du quartier, et personne ne peut exiger le silence complet de son voisinage.

Le Code de la Santé Publique a mis en place plusieurs dispositions pour limiter les nuisances sonores et permettre à tout à chacun de bénéficier d'une relative tranquillité. Aussi, l'article R1336-5 du Code la Santé Publique stipule que « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ».

Il précise également que ce bruit particulier peut être le fruit d'une personne, ou survenir par « l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. ».

Les aboiements d'un chien, s'ils sont intenses ou répétitifs, se trouvent donc sous le coup de cette loi.

Aboiements de chien la nuit = tapage nocturne et tapage diurne

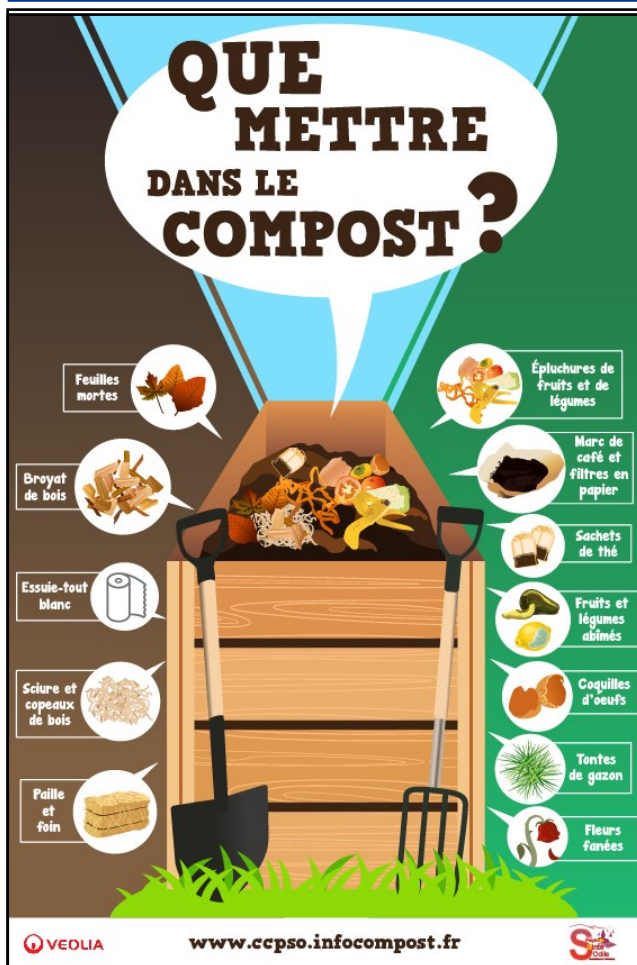
Mais pour que la loi reconnaisse l'aboiement d'un chien comme un trouble du voisinage, il faut qu'il respecte les critères de l'article R1336-5 du Code de la santé publique. Ainsi, si l'aboiement du chien est intensif, répétitif ou s'il est durable, il sera considéré comme une nuisance sonore. Voici quelques exemples d'aboiements de chien pouvant perturber le voisinage et entraîner une procédure judiciaire :

Le chien aboie tous les jours (critère de répétition) ;

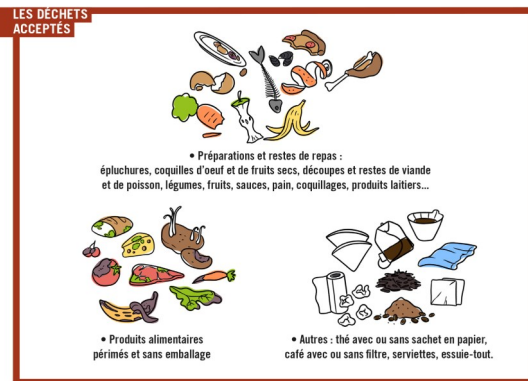
Le chien aboie toute la journée en l'absence du propriétaire (critère de durée du bruit) ;

Le chien hurle à la mort (critère d'intensité).

Si l'un de ces trois critères est constaté par un voisin et qu'ils portent atteinte à sa tranquillité, ce dernier est en droit de demander au propriétaire de l'animal de faire cesser les aboiements.



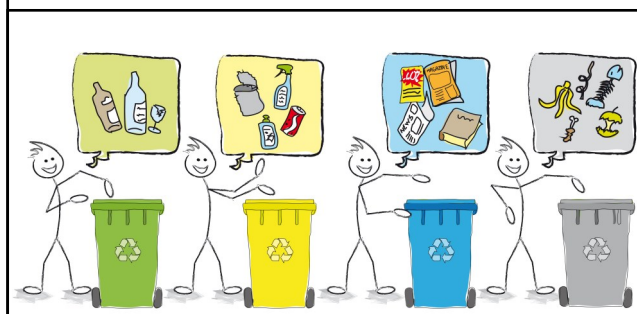
Le compostage !



Le compostage est la décomposition des déchets de cuisine et de jardin en compost. C'est un phénomène 100% naturel qui permet à la fois de réduire ses déchets et de bénéficier d'un fertilisant pour les sols et les plantes. C'est simple et économique !

Dans un composteur ou en tas au fond du jardin, on mêle déchets verts et déchets de cuisine pour produire une substance riche, que l'on va mélanger à la terre pour nourrir les plantes du jardin ou les plantes vertes.

Grâce au compostage, vous pourrez diminuer significativement le volume de votre bac noir, de 40% environ. Composter ses déchets chez soi est le circuit de valorisation idéal, à la fois économique et écologique. Il ne nécessite ni transport, ni coût de traitement et vous permet de nourrir gratuitement et sainement toutes vos plantes.



L'arrêté préfectoral du 18 avril 1994 indique que l'utilisation de ces appareils est autorisée:

- De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au samedi inclus; -
- De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Merci de respecter cette réglementation





Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Fs Valdoule
04.92.45.06.12
Lundi - Mercredi - Jeudi
8h 30 - 12h / 13h 30 - 17h
Mardi - Vendredi
8h 30 - 12h

Fs Serres
04.92.67.08.25
Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi
8h 30 - 12h / 13h 30 - 17h
Jeudi
13h 30 - 17h 30

Fs la Motte du Caire
04.92.68.33.17
Lundi au Jeudi
8h 30 - 12h
13h 30 - 17h
Vendredi
8h 30 - 12h

Fs Rosans
04.86.49.80.49
Lundi - Mercredi
8h 30 - 12h
Mardi
8h 30 - 12h / 14h - 17h
Jeudi - Vendredi
8h 30 - 12h / 13h 30 - 17h

Fs Laragne
04.92.65.26.97
Lundi - Jeudi - Vendredi
8h 30 - 12h / 13h 30 - 17h
Mardi
8h 30 - 12h / 13h 30 - 17h 30
Mercredi
8h 30 - 12h

Fs Sisteron
04.92.32.15.69
Lundi, Mardi et Jeudi
8h 30 - 12h / 13h 30 - 17h
Mercredi
8h 30 - 12h
Vendredi
8h 30 - 12h /
13h 30 - 16h 30

**LES FRANCE SERVICES
DE LA CCSB**

**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

France services
Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

**PÔLE ENVIRONNEMENT DE LA CCSB. SERVICES DES
DÉCHETS MÉNAGERS, COLLECTES, DÉCHETTERIES,
PROGRAMMES DE PRÉVENTION, ENLÈVEMENT D'ÉPAVE,
COMPOSTEURS.**

26 Hameau des Buisses 05300 GARDE COLOMBE

04.92.66.25.49

environnement@sisteronais-buech.fr

Horaires : Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00



"Évènements sur notre commune

LA ROUE D'OR SISTERONAISE

33ème grand prix cycliste des Mutuelles de France Alpes du Sud-Com Com Sisteronais Buëch

Départ donné à Lazer le 5 mai

Course incontournable du calendrier national avec des coureurs qui viennent de toute la France. Nous avons été heureux d'accueillir le 5 mai à Lazer le 33ème Grand Prix Cycliste des Mutuelles de France Alpes du Sud pour le départ de l'étape Lazer -Ventavon !



AFFOUAGE 2024

En accord avec le code forestier, l'affouagiste participe à la gestion sylvicole en récoltant les arbres identifiés par les forestiers pour en faire du bois de chauffage en contrepartie d'une taxe souvent modique à la commune. Cette activité leur permet aussi d'apprécier à sa juste valeur le patrimoine de la forêt communale.

C'est le conseil municipal qui :

- ⇒ décide si les bois seront vendus ou destinés à l'affouage ;
- ⇒ choisit le mode de répartition de l'affouage : pour les habitants fixes ou non de la commune ;
- ⇒ établit les conditions de domicile pour avoir droit à l'affouage et prépare le rôle ;
- ⇒ fixe le montant de la taxe d'affouage ;
- ⇒ répartit les lots par tirage au sort ;
- ⇒ précise dans un règlement intérieur le déroulement de l'exploitation, comprenant le délai d'exploitation fixé par l'ONF ;
- ⇒ décide du mode d'exploitation : par les affouagistes eux-mêmes, ou par la

commune qui répartit ensuite les lots façonnés ;

- ⇒ choisit trois garants, solidairement responsables de la qualité de l'exploitation.

Les bons réflexes de l'affouagiste :

Abattre un arbre est une opération délicate et dangereuse. Utiliser le matériel de bûcheronnage présente des dangers. En conséquence, il est fortement recommandé de se protéger et d'utiliser les équipements individuels de protection (EPI) : des chaussures de sécurité hautes à bouts renforcés, un pantalon de sécurité, un casque avec visière, une paire de gants, et des protections anti-bruit. Les magasins de bricolage spécialisés proposent ces équipements à la vente.

Quelques points importants avant de commencer :

- ⇒ vérifier auprès de son assurance civile que ce type d'activité est couvert,
- ⇒ respecter le règlement de l'affouage en prenant soin de ne couper que les arbres indiqués,
- ⇒ toujours s'assurer que personne ne se trouve dans la trajectoire de l'arbre à abattre,
- ⇒ prendre garde à sortir les bois dans de bonnes conditions de débardage, en respectant les sols et les chemins prévus à cet effet.

Les inscriptions commenceront mi-septembre, un affichage vous tiendra informé.

"Recensement de la population 2025



RECENSEMENT DE LA POPULATION du jeudi 16

janvier au samedi 15 Février
2025 sur votre commune

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE A TOUS

Cette démarche permet de déterminer la population légale de la commune, de comprendre l'évolution démographique du territoire et d'ajuster l'action publique aux besoins de la commune. Le recensement est déclaratif et anonymisé. Il ne donne lieu à aucun contrôle administratif et fiscal. Toutes les données recueillies sont strictement confidentielles et chaque agent recenseur est tenu au secret professionnel. Vous les reconnaîtrez grâce à leur carte officielle.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des

procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas comptés plusieurs fois.

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

L'agent recenseur devra collecter sur chaque secteur géographique défini, les informations relatives à tous les logements et tous les habitants conformément à la méthodologie de l'INSEE. Il vous accompagne dans cette démarche.



**Vous avez entre 16 et 25 ans ?
Soyez en règle au regard
du service national !**

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours sera refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½	Créez votre compte sur www.majdc.fr dès réception d'un mail du Service National
A 17 ans	Vous êtes convoqué(e) à la Journée défense et citoyenneté.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC
ou l'attestation individuelle d'exemption médicale



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**

- J'ai entre 16 et 25 ans
- Je m'inscris en quelques clics
- Je m'informe de A à Z



Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation matérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.

Connectez-vous sur

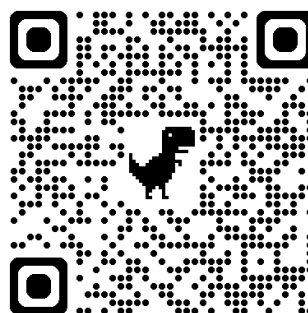


majdc.fr



Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Lien internet : urbanisme.geomas.fr/gnau/#/



Qr code



BOITE A LIVRES

Le principe : Lorsque la boîte à livres est installée, chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement. Par son principe même de fonctionnement, elle délivre un message fraternel de partage de la culture, de la connaissance et du di-



vertissement.

Elle participe à la création d'un lien social, virtuel et anonyme entre inconnus. Elle est source de bonheurs simples.

La petite bibliothèque généreusement installée depuis quelques mois par un de nos administrés sur l'espace public Claude Morhet connaît un réel succès.

Petits et grands peuvent y emprunter des livres mais aussi en déposer d'autres dont ils souhaitent se débarrasser.

Alors, bonne lecture à tous !

" Culture, Animation et Loisirs

Comité des Fêtes



LOTO du 18/02

Une belle journée où de nombreux lots ont été mis en jeu.
Remerciement à tous et toutes les entreprises, artisans et commerces ayant fait des dons.
Et à l'investissement de l'équipe du Comité.



**Soirée Paëlla
du 22 mars**
Repas et DJ
« Platine 05 »
ont ambiancé la soirée



Les après midi récréatifs du lundi :

La saison s'est terminée le 27 mai avec un repas tiré du sac, l'ordre du jour convivialité et partage.

Les après midi récréatifs reprendront le :

[lundi 23 septembre à 14h00](#)

« Lazer en fête » les 14-15-16 juin 2024



Dimanche 1er septembre : vide grenier et marché artisanal : inscriptions auprès du comité des fêtes

" Culture, Animation et Loisirs

LAZER FC



L'équipe se dirige vers la fin de la saison, pour le FC LAZER qui a une nouvelle fois terminé à la première place du championnat corpo 04 de Sisteron 2023-2024.

Toujours une très belle équipe soudée de 18 joueurs, cette année il devrait y avoir quelques départs et quelques arrivées.

Cet hiver l'équipe s'est vue remettre, un ensemble de survêtement sponsorisé en grande partie par notre fidèle sponsor « Placo Saint-Gobain ». *Le FC LAZER a aussi fêté ses 10 ans d'existence.*



" infos pratiques

CHORALE POP 05

La Chorale Pop casse les codes de la Chorale traditionnelle et permet à ses participants d'être choriste, soliste ou même musicien d'une chanson à l'autre selon leurs envies. Un groupe des Hautes-Alpes de multiples horizons ayant comme passion commune PARTAGER LA MUSIQUE."

La Chorale a effectué deux prestations sur la commune, une au Noël des enfants et une à la fête de Lazer le 14 juin.

Elle reprendra les cours sur la commune dès la rentrée de septembre.



Retrouvons

nous

le 26 juillet

À l'Espace de loisirs
« Claude Morhet »

À

19H00

Verre de
l'amitié
(offert par la
mairie)
Suivi d'un
repas tiré du
sac



Animation musicale avec
« Melka » groupe Pop Rock



**Le traditionnel repas
des aînés aura lieu :**

Le samedi 23 novembre 2024



**Dimanche
15 décembre**

**Le Spectacle et l'arrivée du père
noël
Suivra le goûter et le verre de
l'amitié**

” Etat Civil

NAISSANCE



GUIEU Mélie le 14/02/2024

Fille de Thomas GUIEU et Alicia COLAK
petite fille d'André et Odile GUIEU

Tous nos vœux de bonheur aux parents et grands-parents

L'arbre aux Enfants

Chaque naissance sur la commune est l'occasion d'offrir un arbre au nouveau né, au choix de ses parents.



MARIAGE

**SUSCET Romain
et
BILON Marjorie**

Le 1er juin 2024

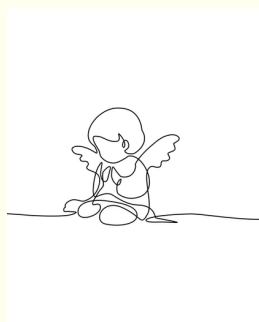
Tous nos vœux de bonheur



BAPTEME CIVIL

**Julia Alexandra Lou
CHABOT TREZZINI**

Née le 15 juin 2022
Baptisée le 22 juin 2024



Mme SILVE Carole
Née le 06/12/1955 décédée le 16/04/2024

M. ABERT Daniel
Né le 09/04/1951 décédé le 11/05/2024

Mme MARCEL épouse GHINOZZI Eliane
Née le 27/10/1937 décédée le 17/05/2024

" coup d'oeil

Sara CLIER

Sara a commencé à monter à poney à l'âge de 2 ans.



Aujourd'hui âgée de 16 ans 1/2 et depuis peu avec sa monture « By Tinka d'Ariane » (ponette sélectionnée plusieurs fois pour des internationaux), Sara possède un palmarès déjà bien rempli :

- Gagnante des trois étapes du Trophée spring jump
- Remporte son épreuve les deux jours à la TDA de Cuers avec une cinquantaine de participants
- Une victoire au Sun tour
- Remporte la Tda du Poët
- Championne Régional 2024,

et commence le niveau au dessus As 2 (1m10/1m15).

Elle partira au championnat de France le 5 juillet (PONEYS // 6 - 14 JUILLET) à Lamotte-Beuvron.

Pour suivre Sara sur les réseaux : Instagram : @sara_poney

emploi mission activité travail

entreprise intérim temporaire

ALPES INTERIM est une agence de mise à disposition de personnel et de recrutement.

L'agence répond à tous vos besoins en intérim, en CDD ou en CDI, sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes et pour tous secteurs d'activités économiques.

Avantages :

- Echange de travail temporaire est l'employeur principal de l'intérimaire
- Gain de temps dans la recrutement / gestion de l'imprévisible
- Peu de formalités administratives
- Aménagement du temps de travail selon vos besoins
- Limiter le risque salariale

ALPES INTERIM - 26C route de la Justice - 05000 GAP • commerces@alpes-interim.fr - Tél. 06 62 50 79 70

solidaire partenaire local responsable partenaire

Recruteur Acteur responsable développement

HAER est une association qui accompagne des personnes en transition professionnelle.

Nos objectifs :

- Être solidaire pour que chacun trouve sa place par le travail dans la société
- être à l'écoute de vos besoins en personnel
- Être un relais vers l'emploi

Vous souhaitez recruter, pensez à embaucher solidaire ! Pensez à HAER !

Hautes Alpes Emploi Relais - 26C route de la Justice - 05000 GAP • accueil@haer.fr - Tél. 04 92 52 68 68



Don de sang : c'est facile de sauver des vies !

Aujourd'hui, il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain. Le don de sang est par conséquent indispensable.

En donnant votre sang :

- vous aidez par exemple une femme qui a perdu beaucoup de sang lors de l'accouchement à reprendre des forces,
- vous participez au rétablissement d'une personne atteinte d'un cancer que la chimiothérapie a affaibli,
- vous sauvez la vie de personnes accidentées

Le don de sang, c'est :

- 10 mn de don pour une durée totale d'1h sur place
- Facile et convivial
- In-dis-pen-sable, même une fois par an !

A vos agendas ! - Les collectes pour le 2^{ème} semestre 2024 sur Laragne et Serres :

Mardi 2 juillet 2024	SERRES	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 11 juillet 2024	LAGARNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 29 août 2024	LAGARNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
Mercredi 9 octobre 2024	SERRES	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 24 octobre 2024	LAGARNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 14 novembre 2024	LAGARNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30



Pour prendre RDV : <https://mon-rdv-donnesang.efs.sante.fr>

Pour nous aider à promouvoir le don de sang, contactez-nous et rejoignez-nous : dondesolagarneserres@gmail.com

" Infos pratiques

L'application IntraMuros permet d'informer d'alerter et de faire participer nos administrés à la vie locale.



Application mobile et tablette IntraMuros : tout le Sisteronais-Buëch dans votre poche, 24h/24 et 7j/7

Qu'est-ce que l'on y retrouve ?

L'application offre plusieurs types d'informations :

Les coordonnées des associations et commerces,

Les coordonnées des services communaux et intercommunaux.

Un agenda des festivités sur tout le territoire et par communes

Les alertes en temps réelles des communes et de l'intercommunalité

TARIFS ET RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

Afin de valider votre réservation, vous devez impérativement la confirmer par courrier ou par mail.

Tarifs :

- ⇒ Semaine la journée : 50 €
- ⇒ Le week-end 150 €
- ⇒ Dimanche 80 €

Une convention sera signée à la remise des clés et un chèque de caution de 300.00 € sera demandé.

Un règlement d'utilisation de la salle polyvalente est joint à la convention qui devra être signée.

Le stationnement des véhicules devra se faire sur le parking nord de la mairie.

La salle doit être rendue propre et rangée ainsi que les extérieurs autour de la salle.

" Tarifs funéraire

Caveaux

2/3 places :

2 389.20 € TTC

4/6 places :

2 790.00 € TTC

6/9 places :

2 901.60 € TTC



Columbarium

Case 30 ans 450 €

Concession

50 ans 46.50 € / m²



" Assistantes maternelles

Martine GRASSO

Pré Pourcier– 550 Route de Gap

05300 LAZER

Tel : 04 92 65 17 31 ou 06 79 04 19 04

Corine LEMOULT

Le Maupas , 240 ch de Galachanne -

05300 LAZER

Tel : 04 92 66 42 76 ou 06 78 53 86 71

" Culte

Eglise de Lazer

MESSE

tous les samedis matin à 9H

COVOITURAGE

Aire de covoiturage :

**Site Mairie de Lazer route de Gap
RD 942 (arrêt de bus)**

05covoiturage.fr

- Blablacar :

covoiturage.fr

